

INSCRIPTION
FICHE INTENDANCE ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

ÉLÈVE

- ESAA BOULLE**
 LP MÉTIERS DE L'AMEUBLEMENT / FAIDHERBE
(Cocher la case correspondante)

Vous êtes :

- EXTERNE** **DEMI-PENSIONNAIRE** **BOURSIER**
(Cocher la case correspondante)

(A compléter en lettres MAJUSCULES)

NOM : _____ PRÉNOM : _____

CLASSE : _____ DATE DE NAISSANCE : ____ / ____ / ____

Adresse mail : _____ @ _____

Tél : _____

RESPONSABLE FINANCIER

Mme M

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

Domicile ou portable _____ Professionnel _____

Adresse mail : _____ @ _____

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT PAR COURRIER
OU À DÉPOSER AU BUREAU DE L'INTENDANCE

ESAA BOULLE - Service intendance - À l'attention de Madame FARADE
19, rue Pierre Bourdan
75012 PARIS

POUR LES NOUVEAUX ÉLÈVES :

POUR LES EXTERNES :

- 5 € Badge reprographie
- 20€ Reprographie
- 8€ (minimum) Caisse de solidarité (facultatif)
- 1 Photo d'identité pour le badge (obligatoire)
- 1 RIB (remboursement / versement bourse)

POUR LES DEMI-PENSIONNAIRES :

- 5 € Badge cantine / reprographie (Badge obligatoire)
- 35 € Demi-pension
- 20 € Reprographie
- 8 € (minimum) Caisse de solidarité (facultatif)
- 1 Photo d'identité pour le badge (obligatoire)
- Quotient familial 2021 (obligatoire)
- 1 RIB (remboursement / versement bourse)

Pour les demi-pensionnaires le quotient familial est obligatoire pour le calcul du tarif de la cantine.

POUR LES ANCIENS ÉLÈVES

POUR LES EXTERNES :

- 5 € Si badge perdu
- 8€ (minimum) caisse de solidarité (facultatif)
- 1 photo d'identité pour le badge si perdu
- 1 RIB (remboursement / versement bourse)

POUR LES DEMI-PENSIONNAIRES :

- 5 € si badge perdu
- 35 € Demi-pension
- 20 € Reprographie
- 8€ (minimum) caisse de solidarité (facultatif)
- Quotient familial 2020-2021 (obligatoire)
- 1 RIB (remboursement / versement bourse)
- 1 photo d'identité pour le badge si perdu

Pour les demi-pensionnaires le Quotient familiale est obligatoire pour le calcul du tarif de la cantine

PAIEMENT RENTRÉE SCOLAIRE :

Pour les élèves de l'Ecole BOULLE :

- 1 CHÈQUE UNIQUE** pour la demi-pension, le badge et la reprographie + caisse de solidarité
À l'ordre de l'agent comptable Ecole Boule

Pour les élèves du Lycée Professionnel Métiers de l'Ameublement (LPMA) :

- 1 CHÈQUE UNIQUE** pour la demi-pension, le badge et la reprographie
À l'ordre de l'agent comptable Ecole Boule

- 1 CHEQUE UNIQUE** pour la caisse de solidarité
À l'ordre de l'agent comptable Ecole Boule.

Tous les chèques sont à libeller à l'ordre de l'Agent comptable de l'Ecole Boule.

Merci d'inscrire au dos du ou des chèques les montants correspondants :

Exemple : DP (demi-pension) 35 € / Badge 5€ / R (reprographie) 20 € / CS (caisse de solidarité) 10 €

DEMI-PENSION

Vous devez faire une demande de QUOTIENT FAMILIAL auprès de votre CAF ou de votre mairie afin d'appliquer le tarif correspondant.

Vous pouvez consulter les tarifs à titre indicatif via le lien suivant : <https://www.paris.fr/pages/la-cantine-2074>
(L'école Boule applique la grille tarifaire de la mairie de Paris)

En l'absence du quotient familial, la **tranche la plus élevée** sera appliquée dès la rentrée.
(Tarif 10 = 7€ /repas),
Le tarif des repas sera recalculé dès réception du quotient familial de manière rétroactive.
(À remettre au plus tard avant les vacances de Toussaint).

RÉSERVATION DES REPAS OBLIGATOIRE

Les repas sont préparés en fonction du nombre de réservation.

LA RÉSERVATION À L'AVANCE DES REPAS EST DONC OBLIGATOIRE.

Les repas se réservent au maximum la veille via les bornes de paiement / réservation ou sur le site de l'école jusqu'à 23h00. (En cas de problème contacter l'intendance)

L'accès à la cantine ne sera donc pas possible si le repas n'a pas été réservé.

REPROGRAPHIE

La reprographie est payante pour tous les élèves.

Le badge sert pour l'utilisation des photocopieurs et également pour la cantine.

En cours d'année, les élèves pourront approvisionner leur compte de reprographie à l'intendance.

CAISSE DE SOLIDARITÉ

La caisse de solidarité de l'école Boule / LPMA permet d'aider les membres de la communauté scolaire qui rencontrent des difficultés momentanées.

La cotisation annuelle est facultative, elle s'élève à 8 € minimum.

MOYENS DE PAIEMENT

4 moyens de paiements sont à votre disposition pour créditer le compte de cantine et de reprographie tout au long de l'année scolaire.

- ◇ En espèces directement au bureau de l'intendance.
- ◇ Par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'Ecole Boule (indiquer le nom et la classe au dos du chèque), Au bureau de l'intendance ou aux bornes de paiement* situées dans l'établissement.
- ◇ Par carte bancaire aux bornes de paiement* situées dans l'établissement (montant égal ou supérieur à 10 €).
- ◇ Par carte bancaire sur le site de l'école Boule (une fiche explicative ainsi que les codes d'accès seront remis à la Rentrée).

*** Les 2 Bornes de paiement se situent dans le hall de l'école et devant le réfectoire (5^{ème} étage)**

Les bornes sont à votre disposition pour :

- Le dépôt et l'enregistrement de vos chèques,
- Le paiement par carte bancaire,
- Consulter le solde de votre compte,
- Réserver ou annuler un repas. (Annulation possible jusqu'à la veille 23 heures via le site de l'école).

Bonne rentrée à tous !